

N°5

Conseil Municipal

Réunion du 16 Juin 1989

Compte-rendu

adopté à la séance du 9 Octobre 1989

La séance est ouverte à 20 heures 55 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY. Maire de Lille.

Monsieur le Maire – La séance est ouverte.

Je demande à Monsieur Guy HASCOET de bien vouloir assurer le secrétariat de cette réunion.

(Monsieur HASCOET procède à l'appel nominal)

Présents: MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, Mmes CAPON, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, M. DAUBRESSE, Mme DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DEMAILLE, DEPERNE, DEREUX, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, HASCOET, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, M. PARGNEAUX, Mme PETIT, MM. PLANCKE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, Mme TANGHE-LEGUEVEL, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes BOUCHEZ, BRACQ, M. CAMUSET, Mme DAVAL, M. DELANNOY, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEROSIER, PAUWELS.

Absent : M. COLIN.

Monsieur DEPERNE, vous avez présidé une manifestation au cours de laquelle un "sabre d'or" a été remis à un jeune Lillois qui non seulement s'est bien conduit, mais a sauvé une personne d'une noyade certaine.

Pourriez-vous nous préciser les faits ?

M. DEPERNE - Monsieur le Maire, Chers Amis,

C'est en novembre dernier que Monsieur Mustapha SADI, qui est un Lillois, s'est signalé en effet par un acte de courage, de générosité, de solidarité aussi, puisqu'il a secouru victorieusement et sauvé un automobiliste qui était tombé dans le canal de la Deûle entre Lomme et Lille, dans le quartier des Bois-Blancs.

Cette cérémonie avait donc pour but de saluer cet acte de courage et, en même temps, de célébrer nos vertus civiques en présence de ROBERT FABRE, Président de l'Académie du Sabre d'Or. Il s'agit en fait d'une initiative de mécénat civique, organisée par une entreprise privée.

Je voulais vous en parler, Monsieur le Maire, mais je le fais publiquement ; je crois qu'il serait bon que la Ville de Lille essaie de faire quelque chose pour ce jeune qui sort du service militaire et qui n'a toujours pas trouvé de travail.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur DEPERNE.

Je voudrais simplement ajouter que le fait de l'avoir mis à l'honneur par l'intermédiaire de cette académie est certes notable mais ce qui me paraît très important, c'est qu'il y ait eu un jeune Lillois assez courageux pour se jeter à l'eau et sauver une personne en danger.

Plusieurs personnes ont attiré mon attention dont vous-même, Madame STIKER, sur la situation de ce jeune homme qui se trouve hélas au chômage, et par conséquent en grande difficulté.

L'assemblée communale s'associe aux félicitations que vous lui avez adressées et puisque le personnel relève de ma responsabilité, responsabilité que je partage avec vous, Monsieur le Secrétaire Général et l'Adjoint qui a la charge du personnel, j'estime que lorsqu'une personne se conduit aussi courageusement et n'a pas de travail, la Commune se doit de l'aider en lui procurant un emploi.

Je pense que vous serez tous d'accord pour qu'il en soit ainsi. Nous pourrions dans un premier temps, l'embaucher comme vacataire, puis voir par la suite au vu de sa situation. En tous cas, nous allons nous occuper de lui en remerciement de cet acte de courage.

Je le fais d'autant plus que, tout comme vous, je note dans les journaux que les cas se multiplient où des citoyens restent passifs devant ce genre de situation ; qu'une personne soit en train de se noyer, se fasse agresser dans le métro, où dans des rues désertes, de plus en plus on presse le pas pour ne pas intervenir.

Lorsque certains n'hésitent pas à prendre des risques pour aider une personne il faut au moins que les collectivités puissent les honorer.

Nous sommes réunis ce soir, pour une autre question :

89/271 - Conseil Communautaire - Désignation des délégués du Conseil Municipal

J'ai reçu une correspondance de Monsieur le Préfet, qui a d'ailleurs été résumée par un rapport que vous avez sur vos tables :

«Au cours de votre séance du 7 juin dernier, vous avez, à la majorité, adopté la proposition d'accord amiable pour la répartition des sièges au Conseil de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Préfet nous a fait parvenir en date du 13 juin 1989 qui entérine l'accord amiable intervenu entre les communes incluses dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Lille».

Vous avez un document de 4 pages reprenant l'ensemble des communes.

"La Ville de Lille, qui élit directement ses représentants, dispose de vingt sièges au Conseil de la Communauté Urbaine de Lille.

Nous vous demandons de bien vouloir désigner vos délégués, par vote secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ; la répartition des sièges entre les listes sera opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne"

Je ferai deux observations :

Vous connaissez la délibération, la proposition qui a été à la base de l'accord amiable.

Il est intéressant de constater d'abord que nous avons renoncé à deux sièges. Sur 100, nous avons droit à 16 délégués, sur 140, 22 délégués. Volontairement, dans le cadre de l'accord amiable, le nombre de délégués de la Ville de Lille a été réduit de deux (un de l'opposition et un de la majorité) permettant ainsi une plus grande représentativité des petites communes au sein de l'Assemblée Communautaire. De ce fait, nous nous retrouvons maintenant avec seulement 20 délégués. Nous n'avons donc pas la répartition exacte que nous devrions avoir à 140.

Seconde observation : il est intéressant d'examiner la liste des délégués par ville. On constate une proportion des rapport entre les différentes villes et que les trois autres grandes villes de la métropole ont comme Lille renoncé à des sièges au profit d'autres villes.

- Lille : 20.
- Roubaix : 13.
- Tourcoing : 11.
- Villeneuve d'Ascq : 7.
- Wattlelos : 5.
- Marcq-en-Baroeul : 4.
- Lambersart : 4.
- Lomme : 4.
- Mons-en-Baroeul : 3.
- Armentières : 3.
- La Madeleine : 2.
- Hem : 2.
- Loos : 2.
- Croix : 2.
- Ronchin : 2.
- Fâches-Thumesnil : 2.
- Halluin : 2.
- Wasquehal : 2.

Il y a ensuite toute une liste de communes, parfois des villes que l'on pourrait, compte tenu du nombre d'habitants, considérer comme rurales, qui se voient attribuer, chacune, un siège.

Voilà donc la physionomie de la Communauté Urbaine, physionomie que l'on n'a pas toujours en tête. Cela montre, au niveau de la représentation, les problèmes qui peuvent être posés entre une ville qui se place au premier rang avec 20 délégués (même si l'on dit parfois que la ville est petite par rapport à la Communauté) et d'autres villes qui ont 4, puis 3, puis 2 délégués, et une liste impressionnante de villes ayant un délégué.

Autre précision :

Il est dit "Scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ; la répartition des sièges entre les listes sera opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne".

C'est le texte de la loi. Je pense que nous sommes tous d'accord pour établir une seule liste avec les représentants des uns et des autres. S'il en est ainsi, nous voterons donc globalement sur une liste.

Y a-t-il des prises de parole à propos de cette méthode ?

Le plus difficile reste à faire, il s'agit de dresser cette liste.

Madame ESCANDE.

Mme ESCANDE : Monsieur le Maire, n'ayant pas encore tous les éléments, je souhaiterais une suspension de séance.

Monsieur le Maire – je crois effectivement que l'on peut se donner une suspension de séance.

Je vous remercie d'ailleurs de cette proposition, puisque je souhaiterais rencontrer les représentants de plusieurs groupes, rencontre que je n'ai pu organiser cet après-midi car j'ai dû me rendre aux obsèques de Monsieur TABANOU à L'Hay-les-Roses.

Je pense que l'on peut se donner au moins une demi-heure.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire – Nous reprenons la séance.

Je vais demander à chaque groupe de me donner les noms de ses candidats. On est en train d'établir les bulletins, pour que les choses soient faites de façon réglementaire.

Madame ESCANDE, voulez-vous citer les candidats du Parti Socialiste.

Mme ESCANDE –

Pierre MAUROY
Bernard DEROSIER
Raymond VAILLANT
Bernard ROMAN
Alain CACHEUX
Christian BURIE
Pierre WINDELS
Véronique DAVIDT
Pierre BERTRAND.

Monsieur le Maire - Pour le Parti Communiste.

M. DEGREVE -

Annick MATTIGHELLO
Daniel BARBAROSSA
Martine BRACQ
Fabienne CARON.

Monsieur le Maire - pour le M.R.G.

M. CATESSON -

Claude CATESSON

Monsieur le Maire - Pour le Groupe des écologistes.

M. PLANCKE - Si on s'en tient à notre discussion, je propose Guy HASCOET.

Monsieur le Maire - Pour les Personnalités.

M. DEBEYRE -

Monsieur DELANNOY, en regrettant de ne pouvoir prendre Madame BUFFIN.

Monsieur le Maire - Pour l'Opposition.

M. TURK -

Colette CODACCIONI
Jacques RICHIR
Jean-François SINAGRA
Alex TURK.

Monsieur le Maire - Merci.

Dès que les bulletins seront prêts, nous procéderons au vote.

Ce n'est pas facile, il y a tout de même un certain nombre de principes. Des problèmes se posaient nécessairement pour tout le monde et il en subsiste peut-être encore.

Nous pouvions choisir entre 16 délégués sur 100 ou 22 sur 140. Nous avons opté pour la deuxième solution en laissant toutefois deux postes aux petites communes cela fait donc 20.

Il nous reste cependant des postes supplémentaires :

Un poste supplémentaire est donné au Parti Communiste. C'est un accord d'avant les élections. On peut prendre le problème comme on veut, mais il est incontournable.

Je respecte mes engagements dès lors qu'on les a pris avant une bataille. Ce ne sont pas les seuls que j'ai pris au nom d'une liste. Les choses sont nettes.

Si vous faites le calcul à la proportionnelle, pour l'Opposition vous obtenez un poste de plus. C'est clair, il n'a pas été question de discuter là dessus. Cela fait donc quatre postes pour l'Opposition.

Si nous ne donnons pas un poste supplémentaire au Parti Socialiste, il ne sera pas suffisamment représenté. Ce n'est pas possible non plus d'autant que le M.R.G. demande un poste, Monsieur DEPERNE également, les Ecologistes aimeraient avoir un poste supplémentaire, quant aux Personnalités, J'aurais souhaité que trois postes leur soient donnés.

La politique se résoud quelquefois bêtement mais durement avec l'arithmétique.

J'ajoute que, pour un certain nombre de nos collègues, il y a des délégations qui se croisent avec la Communauté. Véritablement, pour certaines délégations, il est nécessaire d'être à la Communauté et à la Ville.

C'est vrai pour l'urbanisme. Pierre BERTRAND n'était pas à la communauté, je lui ai donné la responsabilité de la circulation. Comment voulez-vous qu'il puisse régler les problèmes qui relèvent de sa délégation s'il ne siège pas à la Communauté ? D'autant que c'est sans doute le point sur lequel la jonction est vraiment la plus difficile.

C'est le maire qui détient les pouvoirs de Police et prend les arrêtés de circulation mais c'est la Communauté qui installe les panneaux de signalisation. Ce n'est même pas une liaison avec le Vice-Président qui sera chargé de ces problèmes, c'est presque avec les services.

Ne voyez-vous pas les problèmes que l'on a rencontrés avec le parking sous la grand-place ?

Par contre, pour certains dossiers -je le dis à Mme BUFFIN-, pour les problèmes culturels notamment, ce n'est pas communautaire.

Mme BUFFIN - Il y a les musées.

Monsieur le Maire - Les musées ne sont pas en compétence communautaire.

Je souhaiterais que vous soyez tous à la Communauté, mais il faut bien se répartir les rôles.

Au point de vue théorie, on a suffisamment parlé ensemble. Je ne sais de quoi sera fait demain, je ne veux pas ici faire de déclaration, ce n'est pas le moment, mais je vous assure que j'ai toujours été contre une Communauté qui soit une super-ville, ce n'est pas maintenant que je vais changer d'avis.

D'ailleurs, avec les Parlementaires, je prendrai sans doute l'initiative de diminuer quelques compétences communautaires. Elles sont sans doute trop nombreuses et pourraient être plus concentrées. Je pense qu'il n'est pas possible pour un organisme qui ne soit pas une collectivité territoriale d'avoir des compétences d'animation sociale, culturelle, humaine, etc, il faut manifestement que ce soit la Ville. C'est au premier degré.

Mme BUFFIN – Le musée de Villeneuve d'Ascq est communautaire.

Monsieur le Maire – C'est parce qu'il y a eu une donation.

Mme BUFFIN – il serait souhaitable que beaucoup de choses deviennent Communautaires.

Monsieur le Maire – S'il y avait une donation, il vaudrait mieux en faire profiter la ville

Nous allons réaliser de grandes choses sur le plan culturel. Il serait peut-être intéressant de faire intervenir la Communauté dans le domaine de l'investissement. Et encore..., ce n'est pas de sa compétence. C'est une décision qui ne peut faire loi.

(Distribution des bulletins).

Je vous informe – mais ce n'est encore qu'officiel que le Conseil de Communauté devrait être mis en place le mardi 27 juin à 9 H 30.

Vous avez les bulletins; nous allons donc passer au vote.

Monsieur TURK, voulez-vous désigner quelqu'un pour dépouiller.

Monsieur TURK – Monsieur DEREUX.

Monsieur le Maire – Autres scrutateurs : Monsieur DEMAILLE et Monsieur Besson.

Le scrutin est ouvert.

Je demande à Monsieur HASCOET de bien vouloir appeler les membres du Conseil Municipale.

(Appel et vote à bulletins secrets)

Monsieur le Maire – Tout le monde a voté, à l'exception de Monsieur COLIN qui est absent.

Le scrutin est clos.

(Dépouillement des bulletins par Messieurs DEMAILLE, BESSON et DEREUX) .

M. DEPERNE – Monsieur le Maire, je précise que je me suis abstenu.

M. DEMAILLE - Monsieur le Maire, voici les résultats du scrutin :

Votants : 57

Blancs ou nul :: 7

Suffrages exprimés : 50.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur DEMAILLE

Dans ces conditions, tous ceux qui se trouvent sur la liste proclamés élus Conseillers Communautaires.

Nous adresserons au Préfet ces résultats demain.

Il n'y a plus de questions ?

Monsieur PLANCKE.

M. PLANCKE - Monsieur le Maire, je souhaite expliquer brièvement le sens de notre vote :

Lors du dernier Conseil, notre groupe a approuvé l'accord amiable sur la Communauté Urbaine ; malgré quelques réserves de forme, nous avons approuvé les grandes propositions d'orientations, sous réserve des conditions d'application bien sûr.

Mais, je l'avais aussi dit lors du dernier Conseil, pour qu'un accord soit vraiment bon, il nous semble absolument nécessaire que toutes les parties soient respectées.

Nous estimons que ce n'est pas le cas pour nous ce soir. Légitime, selon la simple logique des chiffres à laquelle vous vous référiez tout à l'heure, notre groupe aurait dû être représenté par deux Conseillers Communautaires.

C'est la raison de notre vote.

Ce que nous estimons ne pas pouvoir accepter ce soir, nous ne l'accepterons pas non plus dans l'avenir. Nous préserverons la volonté de travailler avec l'ensemble de la majorité du Conseil Municipal. Nous sommes et nous resterons des partenaires loyaux mais fermes sur nos principes et sur le respect de notre identité.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur PLANCKE.

Monsieur DEPERNE.

M. DEPERNE - Monsieur le Maire, chers collègues, juste un mot également pour expliquer mon vote.

Bien sûr, les démocrates ne se plaindront pas, rassurez-vous, de ne pas être représentés équitablement à la Communauté Urbaine, plus exactement d'y être sous représentés. Nous ne sommes pas sous représentés puisque nous ne sommes pas représentés du tout.

Il est vrai que je n'avais sans doute pas les qualités pour faire un bon Conseiller Communautaire, les qualités de compétence et de technicité qui s'imposent dans une telle assemblée...

Monsieur le Maire - N'insister pas trop.

M. DEPERNE - C'est vrai, Monsieur le Maire, avec mon malheureux diplôme d'Ecole Nationale d'Accordéon, comme on dit, je n'étais sans doute pas à la hauteur.

Monsieur le Maire - La politique ne se fait pas qu'avec les diplômes.

M. DEPERNE - Vous avez raison.

La dernière fois, en séance ici-même, j'avais posé trois questions :

Je m'étais demandé si l'ouverture, qui est une réalité à Paris, était également une réalité à Lille : si l'Association des Démocrates était considérée comme un partenaire à part entière du Parti Socialiste dans la majorité présidentielle.

Je m'étais même demandé si le principe de parité avec le M.R.G. était respecté.

Ce soir, je ne suis pas vraiment en mesure d'apporter une réponse au moins aux deux premières questions.

Quant à la parité avec le Mouvement des Radicaux de Gauche, qui, si mes renseignements sont exacts, doit compter 5 militants à Valence d'Agen dans le Tarn et Garonne...

Monsieur le Maire - vous êtes impitoyable !

M. DEPERNE - Cette parité qui, pour nous, n'est pas vraiment valorisante, n'est même pas respecté à Lille.

En tous cas, Monsieur le Maire, j'espère que ceux qui sont à l'origine de cette exclusion de mon mouvement se sont mis, ne serait-ce qu'une minute, à la place de ces militants de l'Association des Démocrates du Nord et de ces élus du département marqués « Association des Démocrates », qui ont rejoint courageusement la majorité présidentielle, qui ont placé leurs espoirs dans un mouvement politique naissant qui a pour ambition de renouveler les conditions du jeu politique, et qui découvriront demain matin dans la presse que leur mouvement n'est pas représenté dans une élection à la proportionnelle à la Communauté Urbaine de Lille.

En tous cas, pour moi qui suis délégué régional, ce n'est pas aisément justifiable : et je tiens à dire que, si certains d'entre eux venaient à quitter l'Association, je ne pourrais pas leur en vouloir.

Monsieur le Maire - Monsieur DEPERNE, je voudrais simplement dire que je comprends, tout à fait - et je m'en félicite - qu'il puisse y avoir, dans la majorité, plusieurs composantes et que chacun veille à son identité.

que, ce soir, vous affirmiez cette identité, c'est très bien. Plus elle sera affirmée et mieux cela vaudra.

Pour le reste, la Communauté Urbaine est un établissement public dans lequel nous devons assurer une représentation comme vous dites à la proportionnelle. Vous êtes le seul représentant des Démocrates au Conseil Municipal. Je vous ai dit que la politique peut se résumer parfois par un simple problème d'arithmétique. Faites le calcul de la proportionnelle ; compte tenu des 20 sièges dont nous disposons, vous verrez que sur ce plan-là nous n'avons pas pris une décision qui aille contre les intérêts de votre Association des Démocrates.

Nous nous sommes trouvés tout simplement devant un certain nombre d'impossibilité.

S'il n'y a pas d'autre interventions, je lève la séance.

(Séance levée à 23 H 15)

N° 89/271 Conseil Communautaire. Désignation des Délégués. du Conseil Municipal.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de votre séance du 7 juin dernier, vous avez, à la majorité adopté la proposition d'accord amiable pour la répartition des sièges au Conseil de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Préfet nous a fait parvenir ampliation de l'arrêté en date du 13 juin 1989 qui entérine l'accord amiable intervenu entre les communes incluses dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Lille.

La Ville de Lille, qui élit directement ses représentants, dispose de vingt sièges au Conseil de la Communauté Urbaine de Lille.

Nous vous demandons de bien vouloir désigner vos délégués par vote secret, au scrutin de liste sans panache ni vote préférentiel ; la répartition des sièges entre la liste sera opérée selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne .

Une seule liste a été présentée, composée de 20 candidats :

Messieurs Daniel BARBAROSSA, Pierre BERTRAND, Madame Martine BRACQ, Monsieur Christian BURIE, Alain CACHEUX, Madame Fabienne CARON, Monsieur Claude CATESSON, Mesdames Colette CODACCIONI, Véronique DAVIDT, Messieurs Jean DELANNOY, Bernard DEROSIER, Guy HASCOET, Madame Annick MATTIGELLO, Messieurs Pierre MAUROY, Jacques RICHIR, Bernard ROMAN, Jean-François SINAGRA, Alex TURK, Raymond VAILLANT, Pierre WINDELS.

Inscrits : 59

Absent : 1

N'a pas participé au vote : 1

Votants : 57

Blancs ou nuls : 7

Suffrages exprimés : 50

Sont élus représentants du Conseil Municipal à la Communauté Urbaine de Lille, ayant obtenu 50 voix :

Messieurs Daniel BARBAROSSA, Pierre BERTRAND, Madame Martine BRACQ, Messieurs Christian BURIE, Alain CACHEUX, Madame Fabienne CARON, Monsieur Claude CATESSON, Mesdames Colette CODACCIONI, Véronique DAVIDT, Messieurs Jean DELANNOY, Bernard DEROSIER, Guy HASCOET, Madame Annick MATTIGHELLO, Messieurs Pierre MAUROY, Jacques RICHIR, Bernard ROMAN, Jean-François SINAGRA, Alex TURK, Raymond VAILLANT, Pierre WINDELS.

Adopté

Voir compte rendu p. 503